

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02589

Numéro SIREN : 890 723 810

Nom ou dénomination : 22 OFFSHORE

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2022 sous le numéro de dépôt 14267

1

BILAN - ACTIF

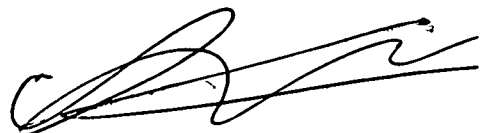
Désignation de l'entreprise : 22 Offshore		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 14				
Adresse de l'entreprise 120 avenue Napoléon Bonaparte 13100 Aix-en-Provence		Durée de l'exercice précédent * 0				
Numéro SIRET* 8175028188			Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N clos le.				
		3 1 1 2 2 0 2 1				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
			Constructions	AP	AQ	
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles		AT	AU		
	Immobilisations en cours		AV	AW		
	Avances et acomptes		AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT*	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 890	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	651 585	
		Autres créances (3)	BZ	CA	9 241	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	116 623		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	781 340		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	781 340		

© Sage

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Certifié conforme à l'original



Désignation de l'entreprise		22 Offshore	Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(10 313)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(313)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	619 786	
	Dettes fiscales et sociales	DY	161 866	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	781 652		
	Ecarts de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	781 340		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	781 652		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 22 Offshore		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	FE	FF	
	Production vendue	FG	FH	FI	
	services*				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations			GA
		- dotations aux amortissements*			GB
		- dotations aux provisions			GC
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	
Autres charges (12)			GF		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN	
	Différences positives de change			GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP	
Total des produits financiers (V)				GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GR	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GS	
	Différences négatives de change			GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU	
Total des charges financières (VI)				GV	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GW	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				(10 313)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 202.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2021

Désignation de l'entreprise		22 Offshore		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	837 253	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	847 566	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(10 313)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6	obligatoires A9	A7	
			dont cotisations facultatives Madelin		A8	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : 22 Offshore										Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations								
							Consecutives a une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions						KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX			
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN		LO		LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV					
TOTAL IV						LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG		OH		OJ					
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence						
						par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions					IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers						IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers*						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
TOTAL III						IY		NG		NH		NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations						I0		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK		OL		OM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 22 Offshore

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice ((col.1 - col.2) - col.5 (5))
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	22 Offshore	Néant <input type="checkbox"/>
-----------------------------	-------------	--------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
TOTAL I											
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5				R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4	
	Inst gales, agenc am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3	
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM						NO	
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général sans verse de (NP + NQ + NR)	NW			NY						NZ	
			Total général sans verse de (NS + NT + NU)			Total général sans verse de (NW - NY)					

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise :		22 Offshore		Néant <input type="checkbox"/>							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	651 585		651 585					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	9 241		9 241				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	660 826	VU	660 826	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	619 786		619 786						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 753		2 753						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 732		5 732						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	153 381		153 381					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	781 652	VZ	781 652					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 22 Offshore		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
RÉGIMÉS D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8
			- imposées aux taux de 0%						ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C G I)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV
			- imposées au taux de 0 %						WH
			- imposées au taux de 19 %						WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Entreprises nouvelles* (Régime d'investissement en défenses 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 octies		L2	Zones d'entreprises exonérées (art. 44 octies A)		L5
	ZFU-ZFE (art. 44 octies et octies A)		OV	Sociétés innovantes nouvelles octies (art. 203C)		K3	Zones de revitalisation de la défense (44 septies)		PA
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies)		PP	Bassin d'emploi et redynamisation (art. 44 décies)		IF	Zones franches d'activités nouvelles génération (art. 44 quaterdecies)		XC
				Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)		PC	Zones de développement prioritaires (art. 44 septies)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	10 313
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	10 313
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	10 313

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>22 Offshore</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	10 313
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	10 313
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	4 047
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	Imputations	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le nummontant du transfert).

Désignation de l'entreprise 22 Offshore										Néant <input type="checkbox"/>					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
					- Autres réserves	ZD									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	OF			Report à nouveau	ZG									
							(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT	805 247			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	330			
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	5 510			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	3 306			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	814 393			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	253			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	253			
T.V.A	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	169 382			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	10 548			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										OB	20 569			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										OS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 22 OfEshore Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	2	3	4	5	6	7
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour un investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑦

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : 22 Offshore Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 % <input checked="" type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/>	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>22 Offshore</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2021

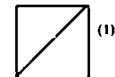
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 22 Offshore		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 05112020		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="4"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		1
	dont apprentis	YF	
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		837 254
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL I	OX	837 254
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		(1)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	(1)
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON		807 209
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		6 854
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		330
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		(2)
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	814 391
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	22 862
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		22 862
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		837 254
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		1
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	05112020
	GZ	au	31122021
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 1 7 5 0 2 8 1 8 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 22 Offshore

ADRESSE (voie) 120 avenue Napoléon Bonaparte

CODE POSTAL 13100 VILLE Aix-en-Provence

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination JIFMAR OFFSHORE SERVICES
 N° SIREN (si société établie en France) 4 8 3 5 9 6 3 9 1 % de détention 50 Nb de parts ou actions 500
 Adresse : N° 120 Voie AVENUE NAPOLEON BONAPARTE
 Code Postal 13100 Commune AIX EN PROVENCE Pays

Forme juridique Dénomination WORLD MARINE OFFSHORE FRANCE A/S
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50 Nb de parts ou actions 500
 Adresse : N° T Voie TORSKEKAJ 1, 2.TV.
 Code Postal 6700 Commune ESBJERG Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

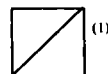
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 | 1 2 | 2 0 | 2 1

N° SIRET 8 1 7 5 0 2 8 1 8 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 22 Offshore

ADRESSE (voie) 120 avenue Napoléon Bonaparte

CODE POSTAL 13100 VILLE Aix-en-Provence

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	05112020	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				X	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
22 Offshore 120 avenue Napoléon Bonaparte 13100 Aix-en-Provence FRANCE		120 avenue Napoléon Bonaparte 13100 Aix-en-Provence	
SIRET 817502818			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Prestation services maritimes Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	10 313
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	<input type="text"/>
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire	Si oui, indication du logiciel utilisé
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :
Tél :		Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	N° d'agrément CGA
Date : 31032022		Lieu :
Qualité :		Nom du signataire :

22 OFFSHORE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 10 000€uros
120 Avenue Napoléon Bonaparte 13100 Aix-en-Provence
RCS Aix-en-Provence 890 723 810

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2021

Monsieur,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Joint-venture 22 OFFSHORE a une activité stable par rapport à l'année dernière.

II. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que je sou mets à votre décision ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent. Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Exposé sur les résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires net s'élève à 837.254,00 Euros.

Le total des produits d'exploitation de l'exercice s'élève à 837.253,00 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 847.566,00 €.

Le résultat d'exploitation ressort à (10.313,00) Euros.

Compte tenu d'un résultat financier de (0) Euros, le résultat courant avant impôt s'élève à (10.313,00) Euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par une perte de (10.313,00) Euros.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 781.340,00 € euros.

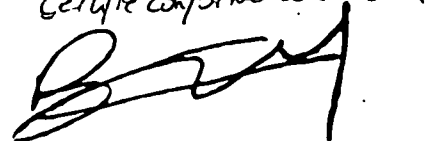
Recherche et développement

Aucune dépense en matière de recherche et de développement n'a été engagée au cours de l'exercice.

III. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Je vous propose d'affecter le résultat de l'exercice se traduisant par une perte de (10.313,00) Euros, au Report à Nouveau qui deviendra ainsi débiteur de (10.313,00) Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre exercices précédents.

Certifié conforme à l'original


IV. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Activités des filiales et des sociétés contrôlées par la société

Néant.

Prises des participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés

Néant.

Cessions de participation

Néant.

Actions d'auto contrôle – régularisations

Néant.

Dépenses et charges visées à l'article 39-4 (Dépenses et charges non déductibles fiscalement)

Néant.

Information relative aux délais de paiement

En application de l'article D. 441-4 du Code de Commerce, je vous présente dans le tableau suivant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients à la date du 31 décembre 2021 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)													
	Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	NEANT						NEANT						
Montant total des factures concernées HT													
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice													
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice													
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des	<input type="checkbox"/>	Délais contractuels : (préciser)					<input type="checkbox"/>	Délais contractuels : (préciser)					
	<input type="checkbox"/>	Délais légaux : (préciser)					<input type="checkbox"/>	Délais légaux : (préciser)					

retards de paiement	
------------------------	--

V. INFORMATIONS ET PROPOSITIONS RELATIVES AUX ORGANES SOCIAUX ET DE CONTRÔLE

Je vous fais part, dans le cadre de la présente rubrique, qu'il n'y a pas lieu de procéder à la nomination d'un nouveau président, la personne morale dont il s'agit étant en cours de mandat.

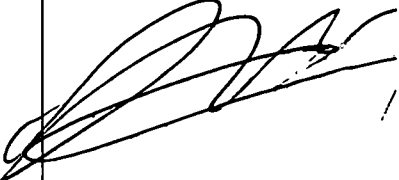

CONCLUSION

J'espère que les décisions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président,



FEUILLE DE PRÉSENCE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALES ORDINAIRE DU 29 JUIN 2022

NOM ET ADRESSE DES ASSOCIÉS	NOMBRE DE PARTS	SIGNATURE
JIFMAR OFFSHORE SERVICES Monsieur Jean-Michel BERUD 120 Avenue Napoléon Bonaparte 13100 Aix-en-Provence	5000	
WORLD MARINE OFFSHORE FRANCE A/S Monsieur Hans SCHNEIDER Torskekaj, 1, 2, TV 6700 ESBJERG DANEMARK	5000	
TOTAL	10 000	

22 OFFSHORE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 10 000 Euros
120 Avenue Napoléon Bonaparte 13100 Aix-en-Provence
RCS Aix-en-Provence n°890 723 810

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf juin à quinze heures, chez JIFMAR Offshore Services au 120 Avenue Napoléon Bonaparte 13100 Aix-en-Provence.

Les associés de la société « 22 OFFSHORE », société par actions simplifiée, au capital de 10 000 Euros, immatriculée à Aix-en-Provence au numéro 890 723 810, domicilié au 120 Avenue Napoléon Bonaparte 13100 Aix-en-Provence.

Représentée par M. Jean-Michel BERUD, dûment habilité à cet effet,

S'est réuni sur convocation du Président afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2021,
- Affectation du résultat,
- Rémunération du Président de la Société,
- Pouvoir pour formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se soldant par un déficit de (10.313,00) Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée des associés donne quitus au Président pour sa gestion sur l'exercice écoulé.

Voix pour : 10000

Voix contre :

En conséquence, cette résolution est : *Adoptée*

DEUXIÈME RÉOLUTION :

Les associés décident, sur proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice se traduisant par un déficit net de (10.313,00) Euros, au Report à Nouveau qui devient ainsi débiteur de (10.313,00) Euros.

Aucun dividende n'a été distribué.

Voix pour : 10000

Voix contre :

En conséquence, cette résolution est : *Adoptée*

Certifié conforme à

l'original



TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de ne pas rémunérer Monsieur Jean-Michel BERUD au titre de son mandat social pour l'exercice en cours, qui se clôturera le 31 décembre 2022.

Monsieur Jean-Michel BERUD pourra toutefois prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Voix pour : 1000

Voix contre :

En conséquence, cette résolution est : Adoptée

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Voix pour : 1000

Voix contre :

En conséquence, cette résolution est : Adoptée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Jean-Michel BERUD
Président

